



GARANTIES

Des produits à haut rendement énergétique, conçus pour durer!

Fabriqués depuis près de 25 ans par une main-d'œuvre hautement qualifiée, les produits Artik n'intègrent que les meilleures composantes. C'est pourquoi ils sont offerts avec une garantie des plus complètes, qui vous assure une tranquillité d'esprit incomparable.

Nos garanties

- 20 ans sur les profilés de PVC (fenêtres et portes-patio);
- 20 ans sur le verre énergétique;
- 10 ans sur la quincaillerie;
- 10 ans sur la peinture;
- 10 ans sur les portes d'acier;
- 10 ans sur les produits d'aluminium;
- 1 an sur la main-d'œuvre.

Conception remarquable, durabilité formidable

Les profilés de PVC qui entrent dans la fabrication de portes et des fenêtres Artik comportent un nombre inégalé de chambres d'air, ce qui favorise l'isolation thermique et la solidité de la structure. Et grâce à un procédé d'assemblage par thermofusion très précis (l'ensemble est doté d'une rigidité, d'une stabilité et d'une efficacité énergétique), seul un verre énergétique de la plus haute qualité est utilisé dans la fabrication des produits Artik.

Outre l'utilisation de la meilleure qualité de matériaux, Artik exerce un contrôle de la qualité systématique sur l'ensemble de sa production, garantissant la conformité de chacune des portes et fenêtres avant même leur sortie de l'usine.

Garanties limitées

Artik garantit que ses produits sont fabriqués selon les règles de l'art avec des matériaux de première qualité et qu'ils sont exempts de toute défectuosité. Cette garantie, limitée par les dispositions ci-dessous, entre en vigueur à compter de la date de livraison, et elle s'applique à des usages résidentiels seulement.

Afin d'honorer les dispositions ci-dessous, les produits doivent être installés selon les règles de l'art, d'aplomb et d'équerre, pour valider cette garantie limitée.

La responsabilité d'Artik se limite aux remplacements des pièces jugées défectueuses et n'inclut pas les frais de main-d'œuvre, de transport et d'installation.

Si au moment d'honorer cette garantie, des matériaux ou pièces identiques ne sont pas disponibles, Artik se réserve le droit de leur substituer des matériaux et des modèles de qualité comparable, sans être obligée de remplacer l'ensemble des produits si seulement l'un ou quelques-uns d'entre eux sont défectueux.

Pour honorer cette garantie, Artik peut, à sa discrétion, choisir de réparer, de remplacer ou de créditer tout produit défectueux moyennant paiement par le client de frais égaux au prix d'achat de ceux-ci divisé par la durée de la garantie applicable et multiplié par le nombre d'années écoulées sur ladite garantie.

La réparation et le remplacement des produits par Artik n'ont pas pour effet de prolonger cette garantie limitée ni d'instituer une nouvelle période de garantie limitée.

Cette garantie est entièrement transférable, pour sa durée complète, à l'unique condition que l'acheteur puisse fournir la facture originale d'achat des produits.

Artik offre une garantie limitée de 20 ans sur tous les profilés de PVC, de fenêtres et de portes-patio

Cette garantie vous protège, dans des conditions d'usage normal, contre la décoloration majeure, la pourriture, la rouille, la corrosion, les piqûres de corrosion, l'écaillage ou le boursoufflement.

Artik offre une garantie limitée de 20 ans sur les panneaux à vitrage scellé

Artik offre une garantie limitée de 20 ans sur les panneaux à vitrage scellé à faible émissivité (Low-e) et de 10 ans pour tous autres panneaux à vitrage scellé, installés par Artik dans les produits de fenêtres et de porte-patio. Cette garantie vous protège contre la formation d'un film ou d'un dépôt de poussière sur les surfaces internes du panneau à vitrage scellé causé par un manque d'étanchéité du joint (et non par un bris de verre), et qui constituerait une obstruction appréciable à la vision.

Cette garantie vous couvre pour une période de 1 an pour les défauts de fabrication interne du verre qui obstruent la vue, tels que : œil, bulle, égratignure, saleté et poussière. Les défauts doivent être perceptibles sous la règle : 3 pieds/3 secondes, soit être visibles à l'œil nu dans une distance maximale de 3 pieds et être facilement perceptibles dans un délai maximum de 3 secondes.

Artik garantit également le bris spontané de verre dans les fenêtres (n'est pas couvert dans les vitraux de porte d'acier et de porte-patio) pour une période de 1 an suivant la date de livraison du produit. Le bris sera défini par une fissure sur la partie interne du verre et il ne devrait pas y avoir de point d'impact sur le vitrage. Cette garantie exclut les verres scellés vendus seuls (non installés par Artik).

Artik offre une garantie limitée de 10 ans sur la quincaillerie

Cette garantie s'applique aux fenêtres et aux portes-patio, contre toutes déficiences se manifestant dans des conditions d'usage normal.

Artik offre une garantie limitée de 10 ans sur la peinture

Cette garantie couvre la peinture sur des produits (fenêtres, portes-patio et portes d'acier) de PVC et d'aluminium, contre tout fendillement, pelage, gonflement, changement de couleur majeur et farinage important.

La présente garantie est applicable dans le cadre d'un usage normal et n'est pas applicable si le produit en cause est endommagé ou détérioré par, à cause ou en raison de :

- défauts découlant de conditions ou polluants atmosphériques ambiants anormaux.
- utilisation de produits diluants, solvants, abrasifs sur la surface ou si la surface n'a pas fait l'objet d'un entretien régulier depuis au moins 1 an.
- vandalisme, facteur externe, usage abusif ou inapproprié.

Si une pièce défectueuse doit être repeinte à la couleur d'origine, Artik ne peut être tenue responsable de la variation de couleur imputable au temps par rapport aux autres éléments d'origine.

Artik offre une garantie limitée de 10 ans sur les portes d'acier

Cette garantie couvre le panneau de porte et latéral contre tout défaut de fabrication imputable aux matériaux. Le gauchissement jusqu'à ¼" est accepté.

Le descellement des unités de verre ou de vitraux est garanti pour une période de 10 ans suivant la date de production. Cette garantie ne couvre pas le bris spontané de verre ni les égratignures sur la partie externe du verre. La vibration des verres dans certains modèles n'est pas considérée comme un défaut.

- Les vitraux de porte sont assujettis aux garanties de nos fournisseurs (Novatech, Verre-Select).

Artik offre une garantie limitée de 10 ans sur l'aluminium

Cette garantie s'applique au recouvrement d'aluminium sur les fenêtres hybrides, portes-patio hybrides et recouvrement de cadre de portes d'acier. Elle vous couvre contre le pelage, l'écaillage, le cloquage ou le craquelage.

- Sont exclus de cette garantie les produits avec une surface sur laquelle s'accumule une eau stagnante ou qui est nettoyée avec un produit abrasif ou chimique.

Artik offre une garantie limitée de 1 an sur les frais de main-d'œuvre

Cette garantie s'applique au remplacement ou la réparation d'une pièce défectueuse, durant 1 an. Après ce terme et jusqu'à la fin du terme des garanties des composantes, la responsabilité d'Artik se limite au remplacement et à la réparation des pièces jugées défectueuses par des pièces identiques ou comparables et n'inclut pas les frais de main-d'œuvre, de transport et d'installation. En effet, tous les autres frais (transport, prise de mesure, installation, etc.) sont exclus de la présente garantie et demeurent la responsabilité du client.

Cette garantie limitée ne s'applique pas :

- a) aux produits soumis à des abus, utilisés à mauvais escient, mal entretenus, incorrectement installés, brûlés, tachés, salis, déformés ou autrement endommagés par négligence, accident ou volontairement;
- b) aux produits manipulés, modifiés, réparés ou autrement altérés de quelque façon que ce soit par toute personne autre que Artik ou l'un de ses représentants autorisés;
- c) à la détérioration d'une composante ou au vieillissement externe (surface) des produits résultant de l'âge ou de l'usure normale;
- d) à la perte de jouissance des produits durant le temps nécessaire à l'application de cette garantie limitée ni à tous autres dommages et inconvénients, directs et indirects, découlant de l'utilisation des produits.

Cette garantie limitée constitue la seule et unique garantie donnée par Artik sur ses produits et aucun vendeur ni leur mandataire ou employé n'est autorisé à modifier, prolonger ou élargir la présente garantie au nom d'Artik.